Contact : admissions@imt-bs.eu

REGLEMENT DES ADMISSIONS 2026

Admission en 1ère année du Programme Bachelor – rentrée décalée de Janvier 2027

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont éligibles à cette voie d'admission, les candidats déjà titulaires du baccalauréat français ou non français, ou d'un diplôme équivalent.

En cas de doute, il appartient au candidat de vérifier l'éligibilité de son diplôme auprès du Service Admissions IMT-BS.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue obligatoirement du 10 septembre 2026 au 10 décembre 2026

3. DOSSIER À CONSTITUER

Les documents exigés sont :

- CV
- Pièce d'identité en cours de validité
- Photo d'identité
- Français : le relevé de notes officiel du Baccalauréat ou diplôme équivalent (afin d'en calculer la moyenne). Si pas de notes disponibles, un test de français IMTBS sera proposé au candidat
- Anglais : résultat d'un test officiel (TOEIC, TOEFL, IELTS, CAMBRIDGE ou Test IMT-BS)
- Tous les bulletins d'établissement, trimestriels ou semestriels, de 1ère et Terminale (afin de calculer les moyennes générales de 1ère et de Terminale)
- Lettre de motivation

4. FRAUDES LORS DES EXAMENS

En cas de fraude avérée lors des tests en ligne envoyés par IMT-BS, le candidat se verra exclu définitivement du processus de recrutement.

5. COEFFICIENTS

Français	Moyenne Générale de Première	Moyenne Générale de Terminale	Anglais	Oral de motivation
5	5	5	5	10

6. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 30€ pour les non boursiers et 15€ pour les boursiers, et ne sont pas remboursables. Le paiement des frais est à effectuer en même temps que le dépôt de documents, par carte bancaire, directement sur la plateforme de candidature via un lien sécurisé.

7. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra candidater sur notre plateforme en ligne et y déposer son dossier complet. Le lien se trouve sur notre site web : https://candidatures.imt-bs.eu/campagne-info?view=programme&cid=97

Attention : L'inscription sera rejetée si l'ensemble des pièces accompagnées du paiement des frais de dossier ne sont pas parvenus pour le 10 décembre 2026 (date butoir).

8. MISE-À-JOUR DES COORDONNÉES

En cas de modification de coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone etc.), le candidat devra en informer le service des Admissions.

Le candidat s'engage à consulter régulièrement sa messagerie électronique (y compris le dossier SPAM), moyen privilégié de l'école pour toute information.

9. ORGANISATION DES ADMISSIONS

En cas de recevabilité du dossier, le candidat sera convoqué pour un entretien de motivation en français, qui se déroulera en visioconférence.

Le candidat devra justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente.

Résultats d'Admission :

L'admission est prononcée par le Jury d'Admission Bachelor d'Institut Mines-Télécom Business School. Il prend en compte le total de points attribué aux candidats. Ce total est la somme de chaque note obtenue pondérée par le coefficient correspondant.

Le Jury d'Admission reste souverain de la décision. Chaque candidat est informé du résultat de son admission par e-mail dans un délai d'un mois à compter du passage de l'entretien. En cas d'admission, le candidat devra régler un acompte sur les frais de scolarité d'un montant de **800 euros** pour confirmer son inscription, **dans un délai de 15 jours après réception de son résultat d'admission**, et avant le 17 décembre 2026.

En cas de non-respect des délais prescrits, le candidat admis est considéré comme démissionnaire.

L'admission définitive est assujettie à la validation du Baccalauréat non Français ou de tous titres équivalents, au plus tard le 30 Novembre 2026.

10. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de 7.500€ par an.

11. REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'école procède au remboursement total de la somme perçue de l'acompte sur frais de scolarité dans le cas suivant :

- En cas d'échec de l'obtention du Baccalauréat non Français ou de tous titres équivalents, au plus tard le 30 Novembre 2026
- En cas de non obtention de visa

Pour être prise en compte, toute demande de remboursement doit être adressée par e-mail à admissions@imt-bs.eu, accompagnée du justificatif approprié. La demande doit être faite avant le 4 janvier 2027.

12. CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : Du 10 septembre 2026 au 10 décembre 2026
  (tout dossier incomplet au 10 décembre 2026 sera considéré comme un abandon et fermé)

- Entretien de motivation si « éligibilité » : Au fil de l'eau
- Résultat d'Admission : 1 mois après l'entretien
- Date limite de paiement de l'acompte : **15 jours maximum suivant la déclaration d'admission**

13. DEMANDE DE REPORT

Le candidat admis et ayant confirmé son inscription (acompte versé) peut demander un report d'intégration d'un an. Une demande officielle et argumentée doit être formulée au Directeur de l'Etablissement, via l'adresse admissions@imt-bs.eu **avant le 4 janvier 2027**. Le Directeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

Si le candidat ne formule pas de demande officielle de report avant le 4 janvier 2027, ou ne fournit pas la preuve de l'obtention de son diplôme avant le 30 novembre 2026, il perdra automatiquement son droit d'intégration et sera exclu de l'École.

En cas d'accord, le report est valable uniquement pour la rentrée suivante et ne peut pas être renouvelé.
Le candidat ayant obtenu un report ne peut prétendre au remboursement de l'acompte versé lors de son admission.
S'il ne rejoint pas la formation l'année suivante (N+1), il perd le bénéfice de son admission et de l'acompte, sauf en cas de refus de visa.

Le tarif de la formation appliqué sera celui en vigueur l'année d'intégration effective.

En cas de refus de report, l'acompte versé reste non remboursable (voir chapitre 11 pour les conditions de remboursement).